



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2021-47

Objet : Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes membres pour les travaux « voirie investissement 2022 »

Conseillers en exercice	29		Pour	23
Conseillers présents	21		Contre	
Quorum	15			
Conseillers représentés	6	L'an 2021, le 20 octobre à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de Christian SOUBIE		
Suffrages exprimés	23			
Date de convocation	07/X/2021			
Date d'affichage	11/X/2021			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Patrick BONNIER**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire		Axelle BALGUERIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac		Hélène LE ROUX
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Jean-Antoine BISCAICHIPY
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	Abs	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	Abs	
Gérard SEBIE	Pompignac		Patrick BONNIER
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Affiché, le

22 OCT. 2021

N° 2021-47

Objet : Délibération portant mise en place d'un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes membres pour les travaux « voirie investissement 2022 »

Vu la réglementation relative aux Marchés Publics

Considérant l'avis du Bureau en date du 6 octobre 2021

Rapport de synthèse :

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " engage depuis plusieurs années un marché à procédure adaptée pour les opérations de réhabilitation de la voirie communautaire.

En parallèle, les communes engagent des travaux sur la voirie relevant de leur compétence. Des communes membres ont souhaité pouvoir s'associer à la Communauté de communes pour le lancement de la consultation en vue de choisir une même entreprise et par là même de bénéficier d'un effet-masse sur les conditions d'exécution des prestations.

Il a alors été proposé de mettre en place un groupement de commande entre la Communauté de communes et des communes volontaires dont la Communauté de communes a été le coordonnateur. Cette démarche initiée en 2011 a été un succès. Il est proposé de renouveler la démarche collective pour les travaux de 2022.

Le groupement de commande implique une définition précise des besoins par chacun des membres du groupement afin que le maître d'œuvre commun puisse rédiger un dossier de consultation unique. Cette évaluation doit être sincère afin de permettre aux entreprises de juger de l'ampleur du travail attendu. **Les éventuelles tranches conditionnelles doivent rester minoritaires pour chaque membre du groupement (1/3 maximum de conditionnel par rapport au ferme).** Chaque maître d'ouvrage devra avoir formellement validé les projets afin que ceux-ci puissent être intégrés dans le dossier de consultation.

Une fois la sélection d'une entreprise unique, chaque membre du groupement signera **obligatoirement** un acte d'engagement avec l'entreprise **collectivement** retenue (sans possibilité de retrait). Chaque membre suivra directement l'exécution de sa part de marché et assurera le paiement direct.

Un membre titulaire du conseil communautaire est désigné pour participer aux travaux du comité du Groupement. Le Bureau propose la nomination d'Alain Bargue.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mmes Florance Allais, Axelle Balguerie, Marie-Jeanne Sokolovitch et M. Cazenabe).

1. La mise en place d'un groupement de commande pour la programmation de voirie 2022 entre la Communauté de communes et les communes volontaires
2. De désigner M. Alain Bargue pour faire partie du comité du groupement,
3. D'autoriser le Président de la Communauté de communes à signer la convention de groupement ci-jointe

4. D'autoriser le Président à prendre les actes nécessaires pour la réalisation de la consultation et la sélection des entreprises après l'analyse des offres organisée avec le maître d'œuvre sous l'animation du Vice-président en charge de la Voirie
5. De rappeler que le Président signera le marché dans le cadre de la délégation générale consentie par le Conseil communautaire.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 20 octobre 2021

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

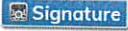
Affiché le



ID : 033-243301355-20211022-2021_47A-DE

Bordereau de signature

Délibération portant mise en place d'un groupement de
commande entre la Communauté de communes et des communes
membres pour les travaux « voirie investissement 2022 »

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, <i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws	21/10/2021	
Michaël Ristic, <i>Parapheur DGS</i> <i>Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	
Christian Soubie, <i>Parapheur</i> <i>Président Coteaux Bordelais</i>	21/10/2021	  Certificat au nom de <u>Christian SOUBIE</u> (Maire, COMMUNE DE TRESSES), émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 14 avr. 2021 à 11:06 au 14 avr. 2024 à 11:06.
<i>Parapheur Coteaux Bordelais</i> ws		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président